

Tulle, le 2 juillet 2009

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 juillet 2009**

**Secrétariat Général
LB/KP/SC**

L'an deux mil neuf et le deux juillet à 18 heures 30 le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire - Mme Dominique GRADOR, M. Alain LAGARDE, M. Michel BREUILH, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Yves JUIN, M. Jean-Louis SOULIER, Maires - Adjoint, M. Yannik SEGUIN, Mme Annie BASTIE, Mme Arlette MARTIN- CUEILLE, M. Yves MEYRIGNAC, Mme Marylène DUPUY, Mme Jocelyne BUGE- CHASTANET, M. Jean-Paul DEVEIX, M. Jacques SOULETIE, Mme Nicole DUPUY, M. Jean- Michel CLAUX, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Annette COMBASTEIL, Mme Elisa JEANTET-MAIRE, Mlle Annabel MAGALHAES, M. Christian PRADAYROL, M. Michel CAILLARD, Mme Laurette SIEGEL, Mme Patricia COLIN soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Pierrette DEZIER, M. Jean-Louis RATHONIE, M. Jacques VIREFLEAU, M. Jacques MARTHON, Mme Sylvie NONI, Mme Laurence SIFAOUI-BUISSON, Mme Christèle COURSAT à partir de 20h30

Mademoiselle *Annabel MAGALHAES* remplit les fonctions de secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 28 mai 2009

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRE A DELIBERER

Présentation faite par Monsieur Alain NORMANDON, Directeur de la CCI

- Présentation CCI : Présentation d'une enquête pour connaître la situation économique des commerçants et artisans de Tulle et du bassin de Tulle sur 2008 et les perspectives 2009

Présentation faite par Madame Céline FERNANDEZ

- Rapport d'activités de l'animatrice économique - 1^{er} juillet 2008 au 31 mai 2009

I - PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME -

Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH

1- Approbation du protocole d'instruction des dossiers de rénovation des façades liant la Ville de Tulle et le Conseil Général

La Ville de Tulle et le Conseil Général de la Corrèze souhaitent harmoniser le dispositif d'aides aux rénovations de façades sur le territoire de la Commune de Tulle.

Les deux collectivités apportent, en effet, une aide selon des critères qui leur sont propres.

Il est proposé d'établir un protocole d'accord (document ci-joint) qui fixe les nouvelles modalités d'instruction partenariales.

1- Lorsqu'une aide est attribuée par le Conseil Général sur le territoire de la Commune, la Ville de Tulle complète l'aide selon ses propres critères. L'aide ne pourra excéder 50%, dans ce cas, du montant hors taxes des travaux plafonné à 70 euros HT le mètre carré.

2- Lorsque l'aide ne peut être attribuée par le Conseil Général, la Ville de Tulle instruit le dossier selon les critères définis par ses délibérations.

3- Dans les secteurs prioritaires définis par délibération du Conseil Municipal, en l'occurrence aujourd'hui le secteur de la gare SNCF et le Quai Continsouza, les deux aides pourront se cumuler entre 2009 et 2012 sans pouvoir toutefois dépasser 70% du montant hors taxes des travaux. D'autres secteurs pourront être définis par avenants.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ledit protocole et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant part ni à la discussion ni au vote

2- Cession d'un pavillon au Rodarel

En date du 31 décembre 2008 le pavillon situé 5, impasse des Pervenches a été restitué par l'Ecole de Gendarmerie.

Celui-ci a fait l'objet de nombreuses visites - vente restées infructueuses.

En effet, ce pavillon a la particularité d'avoir très peu de terrain et un grand talus très difficile d'entretien.

En raison de la topographie de ce pavillon, la Ville de Tulle propose de le mettre en vente au prix de 98 000 € au lieu de 105 000 €.

Une famille (3 enfants) a manifesté son souhait d'acquérir le pavillon concerné.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder le pavillon situé 5 impasse des Pervenches cadastré AD N° 320 au prix de 96 500 € hors frais d'acte au profit de Monsieur et Madame DUPOUY.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant part ni à la discussion ni au vote

3- Désaffectation et autorisation de transfert du domaine public au domaine privé de la commune de logements de fonction d'instituteurs en vue d'une cession

La Ville de Tulle souhaite désaffecter les deux logements de fonction d'instituteurs de l'école Clément Chausson.

La désaffectation permettrait de céder lesdits locaux qui sont actuellement loués à des professeurs d'école. Aucun ayant - droit (instituteur) ne sollicite plus depuis plusieurs années ces logements de fonction. D'autre part, ces locaux sont dissociés de l'école Clément Chausson.

Monsieur le Préfet a émis un avis favorable à cette désaffectation.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder les deux logements de fonction à Madame Jacqueline MOISAN actuellement locataire dans ledit immeuble.

Cette cession interviendra au profit de Madame MOISAN au prix de 85 000 €

Les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant part ni à la discussion ni au vote

4- Approbation de l'avenant de prorogation d'une autorisation d'occupation du domaine public sise à l'Ecole Clément Chausson

Par délibération en date du 27 novembre 2008 la Ville de Tulle avait autorisé Monsieur Renaud LUNARD, professeur des écoles, à occuper un appartement de fonction situé à l'école Clément Chausson pour une période de 10 mois soit du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2009.

Monsieur LUNARD a sollicité la commune pour que cette autorisation soit prorogée jusqu'au 31 août 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de prorogation afférent et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer

APPROUVE à l'unanimité

5- Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols en vue d'un changement de zonage

Monsieur le Maire a décidé d'engager une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols afin de modifier un zonage dans le secteur de la rue Duhamel et de la rue Louis Mie.

En effet, ce secteur classé en zone UD (zone résidentielle d'habitation individuelle) ne correspondait pas à la réalité du bâti composé d'habitations individuelles et de petits immeubles de 2 ou 3 étages.

Aussi, il a été choisi de reclasser ce secteur en zonage UB afin de le mettre en cohérence avec la réalité du bâti et de permettre ainsi des opérations de constructions respectant la typologie du bâti.

Cette modification a fait l'objet d'une concertation (insertion dans la presse locale) et d'une enquête publique qui s'est déroulée du 11 Mai 2009 au 12 Juin 2009 pour laquelle le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette modification du Plan d'Occupation des Sols.

APPROUVE à l'unanimité

6- Approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols en vue du relogement d'une famille nomade sédentarisée

Lors de sa séance du 27 novembre 2008, le Conseil Municipal a délibéré afin d'engager la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pour permettre le relogement d'une famille nomade sédentarisée sur un terrain communal à Beauregard.

Cette révision simplifiée a fait l'objet d'une large concertation (insertion dans la presse locale, journal municipal, permanence des élus en Mairie) et d'une enquête publique qui s'est déroulée du 11 Mai 2009 au 12 Juin 2009 et pour laquelle le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

APPROUVE à l'unanimité

7- Réalisation d'une opération locative sur le territoire de la Commune de Tulle

La Ville de TULLE, afin de procéder au relogement d'une famille en difficulté, a confié l'étude d'une solution à la SA HLM INTERREGIONALE POLYGONE.

La solution proposée consiste en la construction d'un pavillon modulaire individuel de type V, correspondant à la taille de logement nécessaire à la famille concernée.

L'opération de construction serait entièrement portée par le bailleur social qui réaliserait cette opération à l'aide d'un « prêt locatif aidé d'intégration » (PLAI) consenti par l'Etat.

Afin d'équilibrer le montage financier de l'opération, le bailleur sollicite de la commune :

- la mise à disposition d'un terrain sis à Beauregard Sud
- l'exonération de la Taxe Locale d'Équipement et autres taxes éventuelles
- le versement d'une subvention d'équilibre à hauteur de 25 000€ maximum.

Cette subvention pourrait être minorée selon certaines conditions

- la majoration de la subvention proposée par la DDEA pour le compte de l'Etat,
- l'obtention d'un label auprès de PROMOTELEC.

La mise à disposition de l'emprise interviendra par bail à construction d'une durée de 30 ans.

A l'expiration de ce bail, la Commune récupèrera le logement à l'euro symbolique.

Le planning de réalisation serait le suivant :

- Permis de construire au 15/07/2009
- Début des travaux au 15/09/2009
- Livraison du logement au 15/12/2009

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser le Maire à lancer cette procédure et à signer l'ensemble des documents afférents,**
- **d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € maximum à la SA HLM INTERREGIONALE POLYGONE,**
- **d'autoriser le Maire à solliciter toutes subventions d'un montant le plus élevé possible afin de minorer la subvention d'équilibre versée par la Ville.**

APPROUVE à l'unanimité

8- Pôle Intermodal : lancement de la procédure par voie d'appel d'offres ouverts - Marché à tranches conditionnelles

La Ville va procéder à des travaux d'aménagement dans le quartier de la gare afin de le rendre plus agréable mais aussi pour favoriser les échanges de moyens de transports et sécuriser la circulation des piétons, des vélos et des voitures.

Ce projet, s'inscrivant dans une réflexion menée au titre du Développement Durable, vise à limiter l'usage des véhicules particuliers et à favoriser les déplacements à pied.

Ce réaménagement consiste :

- *à reconfigurer une gare routière, dimensionnée pour répondre aux besoins exprimés par les autorités organisatrices de transport,*
- *à réaliser des liaisons douces permettant de relier les différents équipements structurants du quartier de la gare et le centre ville,*
- *à créer un parc de stationnement pour les usagers de la gare mais aussi pour laisser les véhicules à l'entrée de ville et profiter des transports en commun pour s'y déplacer,*
- *à adapter les réseaux eau et assainissement.*

Les travaux seront décomposés en 6 lots et se réaliseront en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles ainsi définies :

- tranche ferme en 2009: abords de la médiathèque et parking relais
- tranche conditionnelle 1 en 2010 : giratoire de la poste et place du marché
- tranche conditionnelle 2 en 2011 : parvis de la gare

Il va être procédé à une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure correspondante.

APPROUVE à l'unanimité

TRANSPORTS -

Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS

9- Renouvellement de la convention souscrite entre la Ville de TULLE et le Conseil Général pour les transports scolaires.

La ville de TULLE et le Département de la Corrèze, autorités organisatrices de transports conviennent par convention de laisser au Département l'organisation des transports scolaires dans le PTU pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de cette convention relative aux transports scolaires à l'intérieur du PTU.

Ce dispositif concerne 72 élèves résidant à Tulle.

Il est précisé qu'il n'y aura pas d'augmentation de la tarification de la zone 1 pour l'année scolaire 2009-2010.

APPROUVE à l'unanimité

TRAVAUX -

Rapporteur : Monsieur Yves JUIN

10- Approbation de l'avenant N°3 au Marché DALKIA pour l'exploitation des installations thermiques et nautiques des bâtiments communaux de la Ville de TULLE et du CCAS

Le calcul de l'intéressement de l'année 2008 fait apparaître un bonus par rapport aux consommations initiales du centre aquarécréatif de l'Auzelou.

Le rendement des installations thermiques s'est amélioré de 1,6% et les consommations globales constatées sont inférieures aux prévisions de l'ordre de 10%.

L'avenant en cause a pour objet de recalculer les valeurs P1 sur les consommations réellement constatées, conformément aux dispositions contractuelles décrites à l'article « 13- l'intéressement » du Cahier des Clauses Techniques du marché en cause.

Le présent avenant prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°3 au marché DALKIA pour l'exploitation des installations thermiques et nautiques des bâtiments communaux de la Ville de TULLE et du CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

11- Approbation de l'avenant n°10 au marché ELYO pour l'exploitation des installations thermiques et nautiques de la Ville et du CCAS

Le présent avenant concerne le marché conclu en mai 2005 avec la Société ELYO pour l'exploitation des installations thermiques et nautiques de la Ville de TULLE et du CCAS, et a pour objet de modifier les redevances P1 du lot n°1 au niveau des installations du groupe scolaire Clément Chausson, de la Maison des syndicats, des stades de Cueille annexe et honneur, du CCS bureaux et salle de sport, suite aux résultats des consommations à l'issue de l'année de chauffe 2008, et conformément aux dispositions contractuelles décrites à l'article 13-1 intéressement du CCTP.

Cette renégociation fait apparaître une moins value par rapport au marché initial d'environ 16 045,27 € HT par an sur le poste P1 qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°10 au marché ELYO pour l'exploitation des installations thermiques et nautiques de la Ville et du CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

12- Approbation de l'avenant n°1 au marché SADE "réseaux Eau et Assainissement"

L'entreprise SADE CGTH est titulaire du marché à bons de commandes « réseaux eau et assainissement » depuis décembre 2006. Ce marché, d'une durée de 3 ans, prend fin en décembre 2009.

Les montants maximum du marché sont de 400 000 € HT/an soit 1 200 000€ HT sur 3 ans.

A ce jour, le montant maximum du marché sur les 3 ans n'est pas atteint. Mais vu l'obligation réglementaire de la mise aux normes du système d'assainissement conventionné entre l'Agence de l'Eau et la ville, et validé par les services de l'Etat, conformément à la loi sur l'eau et la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines, il est nécessaire de poursuivre les travaux du programme DERU 2008 avec l'entreprise SADE CGTH dans le cadre de ce marché à bons de commandes.

De plus, cet avenant au marché permettra de réaliser des opérations supplémentaires urgentes et de bénéficier des moyens de l'entreprise déjà en place.

Il convient d'augmenter, par voie d'avenant, le seuil maximum du marché de 250 000 € HT pour permettre de réaliser des opérations urgentes et de bénéficier des moyens de l'entreprise déjà en place. Le seuil maximum serait ainsi porté à 1 450 000 € HT ce qui correspond à un dépassement de l'ordre de 20.8%.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché SADE "réseaux Eau et Assainissement" et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer

APPROUVE à l'unanimité

13- Approbation d'une convention entre la Ville de Tulle et la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze pour la mise à disposition de l'atelier mécanique du Centre Technique Municipal

La Communauté de Communes de Tulle et Cœur de Corrèze a décidé d'étendre ses compétences, par délibération de son conseil communautaire en date du 25 septembre 2008 entérinée par arrêté préfectoral du 31 décembre 2008, à la collecte et au traitement des ordures ménagères, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2009.

La Ville de TULLE avait conclu des conventions avec les syndicats intercommunaux de ramassage des ordures ménagères de Tulle et Seilhac, pour l'entretien des véhicules assurant ce service.

Compte tenu de ce transfert de compétences vers la communauté de communes, ces conventions sont caduques.

Afin que la communauté de communes puisse assurer cette nouvelle compétence, il convient d'établir une convention pour définir les conditions :

☞ de mise à disposition du service garage de la Ville pour l'entretien des véhicules de ramassage des ordures ménagères moyennant un coût horaire de **19.50 Euros** révisable chaque année selon décision du Conseil Municipal et un coût forfaitaire de **5.40 Euros** pour les frais de gestion par facturation.

☞ et de fourniture en carburant moyennant un remboursement trimestriel selon les tarifs dont bénéficie la ville.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**
- **d'abroger les conventions passées avec les SIRTOM de Tulle et Seilhac**

APPROUVE à l'unanimité

14- Demande de Subvention au Conseil Général pour le remplacement des fenêtres à l'école de Virevialle - 3^{ème} tranche des travaux

Les baies vitrées de la cantine et de la salle d'éveil de l'école maternelle de Virevialle sont très anciennes, donc d'une stabilité aléatoire.

Les ouvrants de celles-ci, de type à guillotines, présentent un danger pour les enfants ainsi que pour les professeurs lors de leur maniement.

Il a donc été décidé de les remplacer par des fenêtres modernes.

Ces nouvelles fenêtres en aluminium, à rupture de ponts thermiques et équipées de vitrage isolant permettront ainsi une nette amélioration de la sécurité des salles et un meilleur confort pour les enfants.

Les travaux comprendront la dépose des existants et la repose de fenêtres neuves et correspondent à la 3^{ème} tranche de travaux.

Le montant de ces travaux est estimé à 40 500 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour financer ces travaux.

APPROUVE à l'unanimité

II - PÔLE SERVICES A LA POPULATION

JEUNESSE -

Rapporteur : Madame Magali LACHASSAGNEi

15- Modification du Règlement Intérieur de l'Espaces Jeunes

L'espace jeunes ouvert depuis trois années accueille, dans des locaux rénovés et adaptés, des publics de 11 ans et plus.

Cette structure répond aux attentes de jeunes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent plus être accueillis au Chambon.

A la différence de l'accueil de loisirs, les jeunes peuvent venir dans l'espace pour suivre une activité ou rester pour profiter des services offerts (jeux, espace multimédia...) sur des durées plus longues.

Sur ce principe de fonctionnement qui a pour but la recherche de l'autonomie et rendre le jeune acteur de ses activités, il est nécessaire que les parents soient bien conscients de la réalité de ce service.

Au-delà des fiches d'inscriptions et des demandes d'autorisations parentales, il est proposé une modification du règlement intérieur pour responsabiliser les parents et notamment les inciter à s'assurer que leur enfant est bien pris en charge au moment où il accède à l'espace jeunes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du Règlement Intérieur de l'Espaces Jeunes.

APPROUVE à l'unanimité

16- Approbation d'une convention d'adhésion liant la Ville de Tulle et LES FRANCAS

L'association de jeunesse et d'éducation populaire des FRANCAS est un partenaire des services qui interviennent auprès des jeunes.

Quelques exemples de relations peuvent être cités :

➤ Dans le cadre de l'espace jeune il a été créé une association temporaire d'enfants citoyens qui a pour objectif d'initier les jeunes à la pratique et au fonctionnement associatif. Pour accompagner ce dispositif, les FRANCAS bénéficient d'une dérogation de l'Etat.

➤ Pour assurer la direction de l'accueil de loisirs du Chambon, le personnel doit être titulaire du BAFD. Les FRANCAS assurent un suivi de ces personnels et notamment leur apportent les connaissances nouvelles nécessaires pour exercer dans les meilleures conditions leurs responsabilités.

➤ Les FRANCAS, grâce à leur réseau national, bénéficient de l'accès à des bases de données qui facilitent le recrutement de directeurs ou d'animateurs pour les accueils de loisirs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'adhésion liant la Ville de Tulle et les Francas et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus dans le budget du service jeunesse.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Madame Elisa JEANTET-MAIRE

17- Approbation de la convention triennale quinquipartite liant l'Etat, la Région Limousin, le Département de la Corrèze, la Ville de Tulle et l'Association "Les Sept Collines"

La convention triennale quinquipartite liant l'Etat, la Région Limousin, le Département de la Corrèze, la Ville de Tulle et l'Association "Les Sept Collines" est arrivée à son terme.

Elle doit, par conséquent, faire l'objet d'une renégociation entre les différents partenaires pour les années 2009, 2010 et 2011.

Les missions générales et particulières de l'association ont été réaffirmées (articles 4 et 5) telles que la diffusion, la création, l'éducation et la sensibilisation artistiques et le travail avec le réseau départemental et régional.

Les aides des différents partenaires ont également été précisées dans la convention (article 6).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

Madame Magali LACHASSAGNE ne prenant pas part au vote

Rapporteur : Madame Elisa JEANTET-MAIRE

18- Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et l'Association "Des lendemains Qui Chantent" pour l'organisation d'une manifestation afférente aux musiques actuelles

Il s'agit de mettre les élèves en situation de scène telles que cela se fait dans le cadre des musiques amplifiées, ce qui suppose un dispositif technique dans une salle adaptée.

Cela génère des frais qui seront pris en charge sur le budget du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Cette mise en situation est indispensable et l'objet de la convention à intervenir avec l'Association "Des Lendemains Qui Chantent" est fait pour développer les actions communes entre les deux structures.

Cela permet aussi de proposer un concert de la ville de Tulle dans le cadre de « un territoire en concert », un projet de la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

19- Convention de partenariat liant le Pôle Accordéons et la Cité de la Musique pour la mise en ligne sur les sites Internet de la Cité de la musique de l'ensemble des données concernant ses collections

La candidature de la Cité de la Musique pour le projet de mise en ligne des photographies des instruments de musique conservés dans les musées français a été retenue dans le cadre du plan de numérisation 2009 de la Mission Recherche et Technologie du Ministère de la Culture.

Sur 218 musées de Province inscrivant des instruments de musique dans leurs collections, 11 d'entre eux ont été sélectionnés pour des collections plus significatives et importantes dans ce domaine.

Le Pôle Accordéons de Tulle fait partie des 11 musées sélectionnés.

Ce projet a pour objectifs de :

- Fédérer l'ensemble des collections d'instruments de musique détenues dans les musées français de province et rendre visible cet ensemble sur Internet autour du catalogue du Musée de la Musique.
- Mettre en évidence la complémentarité de ces collections qui, rassemblées, couvrent tous les types d'instruments, toutes les périodes et toutes les origines géographiques.
- Révéler des collections souvent méconnues ou inaccessibles, tout en garantissant leur conservation.
- Donner une vue d'ensemble des collections françaises d'instruments de musique et de l'histoire de ces collections.

Qu'il s'agisse de la collecte d'instruments de musique extra-occidentaux ou de la constitution d'ensembles d'instruments représentatifs du développement des grands courants artistiques de la musique en Occident, cette mise en ligne permettra de reconstituer des ensembles cohérents d'instruments partageant une même histoire mais qui, pour différentes raisons (factuelles, économiques, politiques...) sont actuellement conservés dans différentes institutions françaises.

- Proposer au public internaute un outil de référence de type encyclopédique sur les instruments de musique, présentant de solides garanties scientifiques.

La mise en œuvre de la couverture photographique complète des instruments de musique des collections instrumentales va pouvoir être effectuée ainsi que la mise en ligne sur le portail de la Médiathèque de la Cité de la Musique, sur Joconde et Europeana, l'ensemble des notices et photographies des instruments de musique conservés.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec la Cité de la musique et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les procédures relatives à la numérisation des collections instrumentales tullistes.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

20- Approbation de la convention de partenariat CHEQ UP - chéquier jeunes culture - Sport souscrit avec le CHEQUE LIRE SAS et la Ville de Tulle

Le Conseil Régional du Limousin a mis en place sur l'exercice 2008 le CHEQ'UP (chéquier jeune culture sport).

Ce dispositif est une mesure d'aide financière favorisant l'accès à la culture et au sport à destination de tous les lycéens et apprentis scolarisés en Limousin, et de tous les jeunes de 16 à 20 ans domiciliés en Limousin.

Concrètement, la Région remet gratuitement aux bénéficiaires un chéquier d'une valeur totale de 50 euros, à valoir auprès d'organismes d'activités culturelles ou sportives, de libraires ou d'espaces multimédias, de salles de cinéma.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce dispositif pour la billetterie du Musée du Cloître et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les procédures et à signer la convention de partenariat afférente.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Arlette MARTIN-CUEILLE

21-Musée des Armes – Approbation de l'inventaire arrêté au 31 décembre 2008

Il est proposé au conseil municipal de valider l'inventaire de la collection Armes de la ville tel que présenté dans le détail par l'annexe jointe.

Collections d'Armes de la ville de Tulle

Pourquoi, au temps de Louis XIV, quelques artisans dont Michel Pauphile se mirent-ils à fabriquer des canons de fusils ?

Pour quelles raisons, en 1777, l'établissement fut-il choisi comme Manufacture Royale ?

Depuis la fin du XVIIIème siècle, la ville de Tulle a été le berceau d'une Manufacture d'Armes. Cette industrie contribue à l'existence d'un patrimoine d'exception, relatif à l'armement et aux techniques de savoir-faire et de fabrications.

Le musée des Armes actuel a été créé en 1979 par le personnel de la Manufacture Nationale d'Armes de Tulle.

De nos jours, sa présentation pourvue de moquettes vertes et rouges semble l'inscrire dans une mouvance kitsch mais n'oublions pas de placer sa lecture dans son époque de création, en respect pour ceux qui ont conçu un outil d'éducation et de diffusion remarquable.

Située, sur ledit quartier de Souilhac, sur le site de la MANU, cette entité avait une vocation de mise en valeur d'une société, d'une économie et d'un savoir-faire. Conçu principalement pour être la vitrine de l'entreprise et de son histoire, le musée était réservé uniquement à un public ciblé : des acheteurs potentiels, des militaires, des personnalités.

Le musée est devenu municipal en juillet 1999.

Il propose un panorama de l'histoire de l'armement de fabrications françaises et étrangères avec une priorité accordée au patrimoine industriel identitaire tulliste : des armes à silex de différents types et modèles avant 1822 dont une platine « made in Tulle » de 1693 (ca), des armes à percussion, des armes à aiguille, des armes à répétition, des armes automatiques, des armes blanches, de nombreux accessoires...une richesse des collections, un ensemble de références uniques.

A ce jour, le musée des Armes conserve deux collections bien spécifiques :

- * un fonds de 376 armes du musée de l'Armée (Paris), mis en dépôt par convention depuis 1999,
- * un fonds tulliste constitué de centaines d'armes à feu, armes blanches et de nombreux accessoires type tubes, couloirs, chargeurs, plastrons ... dont la provenance reste en majorité opaque (ancienne Manufacture d'Armes de Tulle, donations, legs, musée du Cloître...).

Une étude de chaque arme est en cours : sa provenance pour régulariser la propriété, le montage spécifique d'un dossier avec description, matricule, état (...).

Cette étude se complète par une campagne photographique de l'ensemble de notre collection (en cours).

Depuis la création du musée municipal en 1893 par la *Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, la présence d'Armes dans les collections tullistes est inéluctable voire obligatoire. Nous apprenons par un courrier du mois d'**Octobre 1893**, que le Ministre de la Guerre attribue une collection d'armes de diverses époques au Musée de Tulle sur demande du Conseil Municipal.

« ...des ordres ont été donnés pour faire réunir à la Manufacture d'Armes une collection d'Armes composée suivant les indications de l'état ci-joint.

Ces armes seront délivrées à titre de prêt à la ville par les soins du Directeur de la Manufacture ».

Une liste très succincte sur la désignation des armes transférées est annexée à ce courrier.

Il va de soi que cette lettre marque le préambule de la collection.

A partir de cette date, nous n'avons que peu d'éléments liés à la vie de la collection.

Seul, le registre dressé par André MAZEYRIE, directeur conservateur du musée du Cloître, à compter de 1935 (ca) nous permet par une description détaillée de la Salle Victor FOROT consacrée aux armes, d'imaginer l'importance de la collection. Cette description demeure un outil important pour connaître les fonds exposés. Malheureusement, les regroupements d'armes blanches appelés *Panoplies* ont été séparés et la liste n'intègre aucun détail relatif aux modèles présents dans les collections (ex. 27 pistolets, 26 fusils, 31 sabres...)

Présentement, nous n'avons aucun document de 1935 à 1956 qui fait état d'une évolution de la collection.

Le 1^{er} Juin 1957 : Marcel Bourg est nommé comme administrateur, adjoint à la Conservation au musée du Cloître et entreprend la *réalisation du projet conçu par la Direction des Musées de France, à savoir créer une section destinée à réunir et à présenter des spécimens de tout ce que la Manufacture d'Armes de cette ville avait fabriqué ou aurait pu fabriquer en fait d'armes portatives depuis le 27 décembre 1777, date à laquelle le chevalier Charles de FENIS de LACOMBE, seigneur de Saint Victour, se vit accorder par lettres patentes l'érection de l'établissement dont il était possesseur à cette époque en manufacture royale.*

Le 17 juin 1966, le Musée de Tulle réorganisé, est inauguré par M^{lle} Marie-Rose GUILLOT, Conservateur du Musée Ernest RUPIN de Brive, chargée par arrêté du 27 juillet 1965 d'une mission temporaire de conservateur du musée de Tulle avec effet du 1^{er} juillet 1965.

A cette occasion, Marcel BOURG, présente la section historique des armes. Son témoignage écrit nous apporte considérablement d'éléments, quant à la présentation de la collection dans le musée, à son état lié aux inondations de 1960, à la présence d'une méthodologie de travail (étiquette marron collée sur les crosses), à un dépôt concédé par l'Arsenal de Toulouse (aucune trace dans les inventaires tullistes).

Ce témoignage nous permet également d'affirmer pour certaines des armes leur présence dans les collections depuis au moins 40 ans.

« Cette création est donc un hommage historique qu'on entend rendre à l'activité de la partie de la population de Tulle et des communes voisines qui a travaillé (citadine = en échoppe) pour la Manufacture ou (citadine et rurale) qui a travaillé et travaille encore à la Manufacture.

Dans la collection encore bien incomplète que je suis chargé de vous présenter, vous ne trouverez que des modèles d'armes qui ont été mises en service dans les corps de troupe de 1777 à nos jours à l'exclusion des prototypes non retenus et qui sont, eux, du domaine de l'histoire générale de l'armée à feu en France.

Son classement s'inspire évidemment de l'ordre chronologique et se trouve par sa présentation matérielle de l'arme verticale, exposée de $\frac{3}{4}$, être en analogie avec celle pratiquée au Musée de l'Armée.

Toutefois une novation de mon chef m'a paru pouvoir être apportée en vue d'éviter pour l'œil l'impression de masse qui lui fait perdre la faculté de distinction des détails à l'aspect perspectif d'un strict alignement de quelques vingt crosses d'armes reposant sur râtelier dans une vitrine de 2,50 m, ce qui n'a pas lieu avec le dispositif imaginé.

*Celui-ci consiste à **présenter les armes** sur deux plans d'alignement au lieu d'un seul : un premier, le plus bas, pour les unités de troupes à pied, le second de 25 centimètres plus élevé pour les unités à cheval ou montées portant mousquetons ou carabines armes généralement beaucoup plus courtes, en alternant les plans par groupe de 3 ou 4 armes de chacun des deux types d'unité.*

Avec ce dispositif, on peut en outre réaliser un nivellement des pointes des baïonnettes que somment toutes ces armes et donnent à l'ensemble le cachet décoratif si recherché dans les anciennes panoplies

Une étiquette ronde collée au centre de la face droite de la crosse de chaque arme portant la mention de l'année de création, de son type ou modèle, sa qualification en tant qu'arme avec sa caractéristique apparente ou non, la qualification du troupière à laquelle elle était destinée (Ex 1826 modifié 41 – Mousqueton T bis à Tige – artillerie) identifie provisoirement chacune d'elle.

Dans l'exécution de ma tâche, je dois faire une mention toute particulière pour la compréhension et l'aide que n'ont cessé de me témoigner ou de m'apporter les ingénieurs militaires de tout grade et les techniciens de l'exécution avec lesquels j'ai été en relation à la Manufacture d'Armes de Tulle, dont la Direction a bien voulu, de surcroît, consentir un dépôt d'armes au Musée de notre ville.

Grâce aux colonels MONTEIL, DERUELLE (aujourd'hui Général) et COGNÉ, les méfaits de la grave inondation d'octobre 1960 ont pu être sinon effacés, tout au moins minimisés à la limite du possible par un démontage et une remise en état remarquable de toutes les armes endommagées par elle.

Qu'il me soit permis de faire suivre leurs noms de celui des, je ne dirais pas « chefs armuriers », titre réservé aux armuriers des corps de troupe, mais « maîtres armuriers » comme on nommait sous l'ancien régime les artisans éprouvés, « compagnons » passés « maîtres » de l'armurerie française et de qualifier ainsi messieurs EYROLLE et FAUCHER ainsi qu'un plus jeune Monsieur DUPUY, dinandier de son premier métier qui paraît « bien venir », lesquels ne se contentent pas d'être des techniciens remarquables de l'exécution mais ont l'esprit largement ouvert à l'histoire de l'arme.

Je ne saurais surtout oublier Monsieur Robert MESURET, conservateur du Musée Paul DUPUY à Toulouse, qui a été le premier à se rendre compte de mes aptitudes spéciales à des fonctions muséologiques et a bien voulu, tout récemment faire consentir un dépôt de 16 fusils ou mousquetons, émanant de l'Arsenal de Toulouse dont 14 ont été fabriqués à Tulle, dépôt qui n'a pu être présenté aujourd'hui (voir renvoi in fine).

Leur place est momentanément occupée, par les fusils étrangers possédés par le Musée de Tulle ».

A partir de cette inauguration, peu d'éléments nous parviennent sur la vie de la collection.

Nous notons :

- qu'en **1974**, une collection de pistolets, appartenant au Musée, a été confiée pour révision par Marcel Bourg à la Manufacture d'Armes de Tulle.

Marie Rose GUILLOT a re-transféré la collection de pistolets au musée : aucune liste

- **qu'en Août 1974** : Marcel Boulou, Conservateur du musée de Tarbes, a apporté une peinture du Musée du Louvre « Le Sauveur » (Ecole Bolonaise, XVIIème siècle) et aurait emporté certaines armes du musée de Tulle, en échange (?) : démarche qui aurait été acceptée par la Direction des Musées de France.

Le rapport d'inspection de novembre 2002 nous apprend ce dépôt d'armes de Tulle consentis au musée des Hussards de Tarbes.

- **qu'en 1986** : 4 armes ont été neutralisées par les services de la Gendarmerie Auxiliaire de Tulle.

En septembre 1998, lors de mon arrivée au musée du Cloître, en tant que chargée de missions, la collection d'Armes était présentée au deuxième étage du musée, sur la partie droite après accession par l'escalier. Les armes étaient présentées verticalement dans des vitrines murales, posés sur des râteliers, sans aucune explication, ni cartels. Quelques pistolets étaient présentés dans des vitrines horizontales. Le socle de ces vitrines étant des meubles en bois : l'ensemble était rempli d'armes stockées en vrac sans inventaire, ni classement.

En 1999, lors de l'intervention du musée de l'Armée sur la ville de Tulle, pour inventorier leur collection, l'équipe est intervenue au musée du Cloître où une dizaine d'armes ont été pastillées propriété MAP (Hôtel des Invalides).

En 2000 : toutes les collections d'armes ou assimilés présentes au musée du Cloître sont transférées au musée des Armes (appelé alors musée de Tulle – Département des Armes) sur le quartier de Souilhac à l'exception de 12 armes blanches et 15 armes à feu, en guise de vitrine d'appel. A la demande d'Etienne CORNET, Coordinateur des Affaires Culturelles, et Jacques DAUZIER, conseiller municipal, l'association *Les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle* a réalisé un pré inventaire de cette collection municipale.

2003 : depuis la prise de fonction de Laurence LAMY, en tant que conservateur du Patrimoine en charge des collections Accordéons et Armes, des recherches sur l'ensemble des collections Armes de la ville ont été engagées avec pour objectif principal de retrouver l'histoire, la provenance de cette collection, et régulariser ainsi le statut juridique de la collection.

Le 13 décembre 2006 : l'ensemble des armes, restées au musée du Cloître depuis 2000, a été transféré au musée des Armes.

Le 14 mars 2008 : présentation de la collection Armes (& Accordéons) et du projet de Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes à la Commission Scientifique Nationale de la direction des Musées de France. La commission et l'Inspection Générale des Musées ont apporté un avis favorable à l'unanimité quant à l'attribution de l'appellation « Musée de France ».

Le 18 avril 2008 : Pierre Diederichs, maire adjoint aux Affaires Culturelles de la ville de Tulle de 2001 à mars 2008, Président de la commission Culture du Conseil Général de la Corrèze depuis mars 2008 et Laurence LAMY, Conservateur du Patrimoine, ont présenté l'historique, le contexte, les collections et l'orientation du projet de *Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes*, au Haut Conseil des Musées au Ministère de la Culture – Paris.

Un avis très favorable à l'unanimité a été accordé. Le *Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes* (Pôle Accordéons / Armes) est devenu officiellement Musée de France.

Récolement et inventaire des collections Armes

Récolement de la collection du musée de l'Armée

En ce qui concerne le fonds d'armes, propriété du musée de l'Armée : le dépôt est consenti par convention jusqu'en juillet 2009 avec reconduction tacite.

Eu égard, le travail conséquent réalisé autour des collections sur les exercices 2004 à 2006, nous avons, dans l'immédiat, réalisé un récolement tous les ans.

Inventaire du fonds tulliste

Numéro d'inventaire

Le 17 décembre 2004 (délibération n° 53), le conseil municipal a décidé de créer un numéro d'inventaire relatif aux armes à feu, conformément aux normes d'inventaire et conseils du musée de l'Armée (Ministère de la Défense).

Le 28 janvier 2005 (délibération n°7), le conseil municipal a décidé de créer un numéro d'inventaire relatif aux armes blanches, conformément aux normes d'inventaire et conseils du musée de l'Armée (Ministère de la Défense).

Afin d'être en conformité avec la réglementation fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, il a été convenu de ne plus tenir compte de ces deux délibérations et de créer un nouveau numéro d'inventaire selon le décret n° 2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, notamment son article 5 et l'arrêté du 25 mai 2004 fixant *les normes techniques relative à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement*.

Pour se mettre en conformité avec le fonctionnement de la Direction des Musées de France (Ministère de la Culture), l'inventaire du musée des Armes a été modifié selon l'arrêté du 25 mai 2004, à compter du 15 février 2006.

Néanmoins, chaque numéro d'inventaire se voit attribué un appendice pour être en cohérence avec le musée de l'Armée (Ministère de la Défense) :

- T.AF pour Tulle. Armes à Feu
- T.AB pour Tulle. Armes Blanches
- T.AC pour Tulle. Accessoires

Pour faciliter la cohérence des propos, l'inventaire des armes de la ville de Tulle est constitué de trois listes informatisées sous le logiciel Excel (armes à feu, armes blanches, accessoires & divers). Il va de soi que les trois listes avec numéros qui se succèdent, peuvent être regroupées sur une liste.

A chaque fin d'année civile, une impression papier des collections est réalisée et validée par le conseil municipal. Cette démarche est renforcée par la réalisation d'un CD gravé.

Chaque arme ou accessoire a reçu son numéro d'inventaire sur plaque de laiton gravée, fixée à une attache.

Les armes à feu

En 2004, nous avons débuté l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

33 armes à feu ont été inventoriées dont :

- * 5 fusils de 1^e catégorie
- * 11 fusils de 8^e catégorie
- * 2 carabines de 1^e catégorie
- * 7 carabines de 8^e catégorie
- * 7 mousquetons de 8^e catégorie
- * 1 mousqueton de 1^e catégorie

97 % sont d'origine française soit 32 armes et une arme est autrichienne.

Sur ces 97% : 28% sont de Tulle, 31.25% de Saint-Étienne, 22% de Châtelleraut et 18.75% autres (Mutzig, Maubeuge, Charleville...).

33.5% des modèles de ces armes sont inscrits dans la première moitié du XIX^e, 60.5% dans la seconde moitié et 6% dans la première moitié du XX^e.

L'autorisation de détention des huit armes à feu de 1^e catégorie a été renouvelée jusqu'en Juillet 2011.

8 armes de cet inventaire seraient concernées par la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, (codifiée par l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine) pour le transfert de propriété des collections.

En 2005, nous avons poursuivi l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

70 armes à feu ont été inventoriées dont :

- * 6 fusils de 1^e catégorie
- * 20 fusils de 8^e catégorie
- * 1 fusil de 5^e catégorie

- * 2 carabines de 1^e catégorie
- * 5 carabines de 8^e catégorie
- * 1 carabine de 5^e catégorie
- * 7 mousquetons de 8^e catégorie
- * 21 pistolets de 8^e catégorie
- * 1 révolver de 1^e catégorie
- * 2 révolvers de 8^e catégorie
- * 3 pistolets de 4^e catégorie
- * 1 pistolet de 1^e catégorie

Sur les 13 armes à feu de 1^{ère} ou 4^{ème} catégories nécessitant une autorisation de détention, 5 ont obtenus une régularisation jusqu'en Juillet 2011, 1 a été neutralisée en 1986 et 7 ont obtenus une régularisation jusqu'en Juillet 2012.

61.5% sont d'origine française soit 43 armes, 10% allemandes, 7% américaines et 21.5% autres (Suisse, Espagne, Belgique, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie...).

8.5% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XVIII^e, 33% dans la première moitié du XIX^e, 28.5% dans la seconde moitié, 8.5% dans la première moitié du XX^e et 21.5% sont en cours de datation.

78.5% sont de 8^e catégorie, 14% de 1^e catégorie, 4.5% de 4^e catégorie et 3% de 5^e catégorie.

11 armes de cet inventaire seraient concernées par la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, (codifiée par l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine) pour le transfert de propriété des collections.

A cet inventaire rétrospectif s'ajoutent des armes à feu entrées dans les collections en 2005.

57 armes, réparties en 5 fonds distincts, sont concernées dont :

- * 1 pistolet de 7^e catégorie
- * 8 pistolets de 4^e catégorie
- * 2 pistolets de 1^e catégorie
- * 7 fusils de 1^e catégorie
- * 2 fusils de 4^e catégorie
- * 1 carabine de 1^e catégorie
- * 6 mitrailleuses de 1^e catégorie
- * 27 canons de 1^e catégorie
- * 1 lance grenade de 1^e catégorie
- * 1 mortier de 60 de 1^e catégorie
- * 1 fusil mitrailleur de 1^e catégorie

Il est important de souligner que sur ces 57 armes entrées dans les collections en 2005 par acte de donation, 43 d'entre elles sont issues du fonds nommé APAT 1. Ce fonds a été donné à la ville de Tulle dans un souci de sauvegarde et de conservation du Patrimoine et de régularisation de l'association APAT avec la réglementation des Armes.

L'autorisation de détention des 57 armes à feu a été accordée jusqu'en Juillet 2011.

63% sont d'origine française soit 36 armes, 16% allemandes, 12% américaines et 9% autres (Suisse, Grande-Bretagne, Italie, Ukraine...).

1.5% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XIX^e, 33.5% dans la première moitié du XX^e, 51% dans la seconde moitié, et 14% sont en cours de datation.

81% sont de 1^e catégorie, 17.5% de 4^e catégorie et 1.5% de 7^e catégorie.

En 2006, nous avons poursuivi l'inventaire rétrospectif de la collection municipale avec quatre pistolets de 1^e ou 4^e catégorie, retrouvés dans un coffre au musée du Cloître.

L'autorisation de détention de ces 4 armes à feu a été accordée jusqu'en avril 2012.

A cet inventaire rétrospectif s'ajoutent des armes à feu entrées dans les collections en 2006.

80 armes, réparties en 5 fonds distincts, sont concernées dont :

- * 23 fusils de 1^e catégorie
- * 1 fusil de 8^e catégorie
- * 13 mitrailleuses de 1^e catégorie
- * 1 Gatling de 1^e catégorie
- * 7 canons de 1^e catégorie
- * 17 pistolets de 1^e catégorie
- * 2 pistolets de 4^e catégorie
- * 2 carabines de 1^e catégorie
- * 1 mousqueton de 1^e catégorie
- * 8 révolvers de 1^e catégorie
- * 2 révolvers de 4^e catégorie
- * 1 spotting rifle de 1^e catégorie
- * 2 fusils de chasse de 5^e catégorie

Il est important de souligner que sur ces 80 armes entrées dans les collections en 2006 par acte de donation, 62 d'entre elles sont issues du fonds nommé CUSSET (issu du Centre de CUSSET de GIAT Industries), 12 du fonds APAT 2 et 6 par abandon état ou donations de particulier.

L'autorisation de détention des Fonds de Cusset et APAT 2 a été accordée jusqu'en Décembre 2011. Pour les 4 autres armes de 4^e catégorie, l'autorisation de détention est accordée jusqu'en Avril 2012.

39% sont d'origine française soit 31 armes, 22.5% américaines, 10% belges, 9% allemandes, 6% espagnoles et 13.5% autres (Suisse, Tchécoslovaquie, Israël, Ukraine...).

6% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XIX^e, 47.5% dans la première moitié du XX^e, 44% dans la seconde moitié, et 2.5% sont en cours de datation.

90% sont de 1^e catégorie, 6% de 4^e catégorie, 2.5% de 5^e catégorie et 1.5% en 8^e catégorie.

L'exercice 2007 a vu l'arrivée de 49 armes à feu supplémentaires, entrées par acte de donation, **réparties en 7 fonds** :

- Fonds APAT 3 (15)
- 19 en donation anonyme (4 fonds distincts)
- Donation Betty Helmstetter
- 14 armes en abandon état transférées par le Tribunal de Grande Instance de Tulle

L'ensemble représente 13 canons de 20mm, 2 mitrailleuses et un mécanisme de mitrailleuse, 9 pistolets, 15 fusils, 5 carabines et 4 mousquetons.

Le conseil municipal a validé, le 13 décembre 2007, l'entrée dans les collections de la ville du fonds APAT 3 (15 armes à feu). L'autorisation de détention a été obtenu jusqu'en janvier 2013 ainsi que 3 autres armes (3 fonds distincts).

Un fonds constitué de 5 armes en donation anonyme a obtenu une autorisation de détention jusqu'en février 2013.

Les 14 armes transférées par le TGI de Tulle ont une autorisation de détention jusqu'en Mai 2012.

12 armes d'une donation anonyme ont une autorisation de détention jusqu'en Janvier 2013.

45% sont d'origine française soit 22 armes, 34.5% allemandes, 6% américaines, 6% anglaises et 8.5% autres (Suisse, Autriche, Etats-Unis, Pologne...).

32.5% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XIX^e, 39% dans la première moitié du XX^e et 28.5% dans la seconde moitié.

98% sont de 1^e catégorie et 2% de 4^e catégorie.

L'exercice 2008 a vu l'arrivée de 81 armes à feu supplémentaires, entrées par acte de donation réparties en 8 fonds :

- Fonds APAT 4 (9)
- 2 en donation anonyme (2 fonds distincts)
- Donation Jacques Dubois
- Donation René Armand
- Donation Marthe Fargeas
- Donation Hôtel de Police – abandon à l'Etat (11)
- Donation du Tribunal de Grande Instance – abandon à l'Etat (56)

L'ensemble représente 2 canons de 20 mm didactiques, 2 canons de 20 mm, un canon anti-char de 25 avec affût et train de roulement, un fusil mitrailleur, 7 pistolets mitrailleurs, un lance roquette anti-char, un tube missile AT4, 2 wasp, 4 mitrailleuses, 30 pistolets, un pistolet de signalisation, 8 revolvers, 10 fusils et 11 carabines.

Sur les 81 armes, 60 d'entre elles, de 1^e ou de 4^e catégorie, sont soumises à autorisation de détention.

Dans le fonds APAT 4 : 4 armes, de 1^e catégorie, ont une autorisation de détention jusqu'en avril 2014.

La donation Jacques Dubois a une autorisation de détention jusqu'en avril 2013.

Les deux donations anonymes ont une autorisation de détention jusqu'en avril et mai 2013.

La donation de l'Hôtel de Police (abandon à l'état) a une autorisation de détention jusqu'en octobre 2013.

Quant à la donation TGI, 7 sont de 8^e, 21 de 4^e, 22 de 1^e, 4 de 5^e et 2 de 7^e catégorie. Les autorisations de détention ont été obtenues jusqu'en janvier 2014.

23.5% sont d'origine française soit 19 armes, 22% sont d'origine allemande, 15% sont américaines, 9% d'origine italienne, 6% d'origine russe, 24.5% autres (Suède, Espagne, Belgique, Israël, Autriche, Grande-Bretagne, Pologne, Tchécoslovaquie et Suisse).

52% sont de la première moitié du XX^e siècle, 33.5% sont de la seconde moitié du XX^e, 5.5% sont de la seconde moitié du XIX^e, 9% sont du XX^e mais en cours de datation.

74% sont de 1^e ou 4^e catégorie.

Au 31 décembre 2008, la collection d'armes à feu de la ville de Tulle est constituée de 374 objets contre 293 en 2007.

268 armes, soit 71.5% de la collection, relèvent de la réglementation liée aux autorisations de détention des 1^e ou 4^e catégorie.

107 armes, soit 44%, étaient dans les collections tullistes avant 2003. Seules 4 d'entre elles étaient inventoriées.

La collection d'armes à feu s'est enrichie de 71.5% depuis 2005.

49.5% de la collection est d'origine française : 16.5% en provenance de Tulle, 9% de Saint-Étienne, 5% de Châtelleraut et 19% autres (Mulhouse, Bayonne, Maubeuge, Charleville, Versailles, Hendaye, SAP, Cholet, Levallois, Lyon...).

50.5% de la collection est d'origine étrangère : 12.5% en provenance des Etats-Unis, 15.5% d'Allemagne, 3.5% de Belgique, 3.5% d'Espagne et 15.5% autres (Grande-Bretagne, Suisse, Autriche, URSS, Israël, Tchécoslovaquie, Pologne, Suède...).

Nous notons une augmentation de 7% d'armes d'origine étrangère depuis 2007, dans la collection tulliste.

Les modèles de la collection d'Armes à feu s'échelonnent de 1763 à 1995 : 2% sont datés de la deuxième moitié du XVIII^e, 9% de la première moitié du XIX^e, 18% de la deuxième moitié du XIX^e, 34% de la première moitié du XX^e et 28% de la deuxième moitié du XX^e et 9% sont en cours de datation.

Nous notons une augmentation conséquente des armes du XX^e siècle.

La collection d'armes à feu est inventoriée et en situation régulière auprès des services de la Préfecture de la Corrèze.

Deux constats d'absence

- en octobre 1993, une paire de pistolets, à silex d'Officier de Marine avec crosses sculptées, a été acquise en vente publique à Brive. Ces pistolets ont été volés en juillet 1994 au musée du Cloître. Un dépôt de plainte a été engagé en juillet 1994. L'achat de ces armes a été financé avec l'aide du Fonds Régional d'Acquisition des Musées.
- Suite aux recherches administratives réalisées, nous avons constaté l'absence d'un pistolet automatique MAB, n° 30003, calibre 7.65, de 4^{ème} catégorie dont nous avons la preuve administrative d'une remise de cette arme au musée du Cloître en juillet 2002. L'arme n'a pas été retrouvée donc nous avons procédé à la réalisation d'un constat d'absence dans les collections.

Il va de soi que ces trois armes n'ont pas été intégrées dans les inventaires rétroactifs.

Les armes blanches

En 2004, nous avons débuté l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.
16 armes blanches ont été inventoriées dont 15 sabres et une épée.
37.5% d'armes blanches sont en provenance de Klingenthal, 43.75% sont d'origine française dont 37.5% de Châtelleraut, 18.75% sont en cours de repérage.
6.25% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XVIII^e, 75% dans la première moitié du XIX^e, 12.5% dans la seconde moitié et 6.25% dans la première moitié du XX^e.

En 2005, nous n'avons procédé à aucun inventaire lié aux armes blanches.

En 2006, nous avons terminé l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.
134 armes blanches ont été inventoriées dont :
 68 sabres, 14 épées, 11 glaives, 9 sabres baïonnettes, 8 épées baïonnettes, 17 baïonnettes, 4 pics révolutionnaires, 2 dagues et un couteau.
81.5% sont d'origine française (Châtelleraut, Saint-Étienne, Klingenthal, Tulle...), 7% allemande, 1.5% autres (russe, belge) et 10 % sont en cours de repérage.

14% des modèles de ces armes sont inscrits dans la deuxième moitié du XVIII^e, 48% dans la première moitié du XIX^e, 29% dans la seconde moitié et 3.75% dans la première moitié du XX^e et 5.25% en cours de repérage.

L'exercice 2007 a intégré l'arrivée de **11 armes blanches supplémentaires**, entrées par acte de donation, **réparties en 2 fonds.**

Il s'agit de 10 baïonnettes et d'un couteau de tranchée. 5 d'entre eux sont d'origine française dont 1 de Saint-Étienne, 3 d'origine allemande et 3 d'origine anglaise.

5 des modèles de ces armes sont inscrits dans la seconde moitié du XIX^e, 3 dans la première moitié du XX^e et 2 en cours de repérage.

L'exercice 2008 a intégré l'arrivée d'une baïonnette type Ersatz par acte de donation.

Au 31 décembre 2008, la collection d'armes blanches de la ville de Tulle est constituée de 162 objets.

93% de la collection était présente dans les collections tullistes avant 2003.

Aucun inventaire n'existe à l'exception des *Panoplies* d'A. Mazeyrie en 1935.

Il est important de souligner qu'à ce jour, nous n'avons pas inventorié les armes blanches qui sont rattachées aux armes à feu telles que les baïonnettes, les sabres baïonnettes ou les épées baïonnettes. Pour être en conformité avec les inventaires réalisés par le musée de l'Armée, ces armes blanches ont été mentionnées dans la colonne *observation* de l'inventaire des armes à feu. Nous nous interrogeons sur la pertinence de cet inventaire car eu égard aux manques de respect qui a été accordée jusqu'alors à la collection, nous doutons sur les origines de ces armes blanches en lien direct avec les armes à feu.

Les lances n'ont pas été inventoriées : elles seront intégrées sur l'inventaire rétroactif de l'exercice 2009.

Une consultation du musée de l'Armée sur ce point est en cours.

Les accessoires et divers

En 2004, nous avons débuté l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.
6 accessoires type fourreaux ont été inventoriés.

En 2005, nous avons réalisé l'inventaire lié aux accessoires de la donation APAT 1.

1104 accessoires ont été inventoriés dont :

- * 364 chargeurs
- * 23 tubes
- * 1 pourvoyeur
- * 4 couloirs
- * 1 montage
- * 1 alimenteur
- * 638 maillons
- * 10 bandes de 50 maillons
- * 1 bande de 7 cartouches de manipulation
- * 61 supports de munitions pour fusil tri tube

En 2006, nous avons poursuivi l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.
88 accessoires et divers ont été inventoriés dont :

- * 1 illustration
- * 7 photographies
- * 9 gravures
- * 6 lithographies
- * 2 huiles sur toile
- * 2 reproductions
- * 1 dessin
- * 2 aquarelles
- * 1 médaillon du Général Treuille de Beaulieu
- * 24 fourreaux de sabres

- * 3 fourreaux de sabres-baïonnettes
- * 6 fourreaux d'épées
- * 1 fourreau de glaive
- * 1 chapeau de gendarme
- * 1 canne de Tambour Major
- * 12 plastrons (dos et devant)
- * 4 casques
- * 5 étuis de pistolets

A cet inventaire rétrospectif s'ajoutent des accessoires et objets entrés dans les collections en 2006.

72 accessoires et objets, répartis en 6 fonds distincts, sont concernées dont :

- * 1 poignée
- * 17 tubes
- * 22 chargeurs
- * 4 couloirs
- * 1 tambour d'alimentation
- * 2 pourvoyeurs
- * 1 caisse de transport
- * Pièces détachées du canon RH 202, du fusil tri tube et de la mitrailleuse 12.7
- * Recharge de batterie pour affût 53T1
- * Outillage de gonflage des Accus Oleo pneumatiques
- * 3 montages d'affût
- * 2 pivots bi mitrailleuses
- * 1 maquette affût de lance-roquette anti-char
- * 1 housse pour fusil de chasse
- * 2 cartouchières
- * Outillage pour fabriquer les cartouches
- * Outillage de re-calibrage
- * Des boîtes (8)
- * 1 platine à silex, Tulle, 1693 (ca)

L'exercice 2007 a vu l'arrivée de 1073 accessoires et divers supplémentaires, entrées par acte de donation, **réparties en 5 fonds distincts** :

- 13 canons
- 1 mitrailleuse 12.7
- 1 mécanisme Mitrailleuse 7.92 – Etude de 1950/60
- 1 double alimentation 20 621 – Proto 1962
- Lunette de visée 35 pour canon antiaérien Oerlickon – 1980 (ca) – Oerlickon
- Trousse de nettoyage
- 3 appareils de mesure de pression des gaz
- 2 tubes de 30
- Couloir souple M39 – C9879-1 / B9612-1 - 1950 (ca) – Nobles Engr.MFG & Co
- Boîtier de rampe avec génératrice (621)
- Réarmement électrique MG 151 – 71307 373 I – Mauser
- 3 tubes de 20
- Maquette ergonomique de Lance Roquette longue portée sur affût – Proto unique

- Appareil de mesure des fonds de rayures pour les calibres 7.5, 7.62 et 9mm
- 97 maillons 30 x 113
- 44 cartouches 30HSS inertes (dans une caisse en bois)
- 472 maillons 20 MG 151 (dans une caisse en bois)

- Mèche ¾ pour percer les tubes en diamètre 65 mm
- 323 cartouches de manipulation inertes
- Caisse en bois de cartouches de manipulation 20MG151 vide – Manurhin
- 17 ébauches : support de pièces de montage
- Glissière du canon de 20693
- 5 crosses squelettes MAT 49
- 4 outils
- Plaque d'expédition de la Société USSI à MAT en laiton
- 14 maillons
- 26 rondelles d'amortisseur ou ressort bague
- Montage pour canon de 20 HE 60-20 – Panhard
- Support et deux caisses de munitions pour hélicoptère
- Caisse à munitions pour montage arme 20 621
- Fraiseuse Bariquand – 1889
- Une brouette MANU
- Deux drapeaux
- Un lance-grenades
- 4 fourreaux
- 1 gousset porte-baïonnette
- 9 chargeurs
- 1 bande rigide pour mitrailleuse
- 2 boîtes de balles
- Des pièces de fusil mitrailleur BREN
- 4 crosse brutes
- 6 fûts
- 1 cartouchière
- 1 porte fourreau
- 1 holster
- 1 étui de munitions
- 1 étui de ceinture

L'exercice 2008 a vu l'arrivée de 182 objets supplémentaires, entrées par acte de donation, répartis en **11 fonds distincts** :

* don APAT 4 (accessoires type outils, maillons, cartouches, caisses de transport... (172 objets - sans comptabiliser les gabarits – pour 125 numéros d'inventaire)

- Trépied Affût terrestre US M2
- 2 caisses de transport de MK 20RH202
- Alimenteur US – 2GM
- Trépied de mitrailleuse 12.7 avec fourche
- Gabarits d'affûtage pour outils, bagues entretoises (rondelles)
- Gabarits de rayons divers (convexes, concaves et angles)
- Boîte de conditionnement outils
- 3 outils de contrôle de l'état de la chambre pour arme 30HSS
- Outil de contrôle de l'état de la chambre / munition de 40mm
- 9 douilles divers diamètres
- Cartouche à obus factice 30 HSS 831A
- 3 caisses de munitions vides
- 2 maillons de 20 M 693
- 2 maillons de fusil mitrailleur 7.62
- Boîte de pansements / US
- Fourche d'immobilisation du tube pour le transport
- Boîte de transport modifiée en noyer

- Endoscope BODSON – Type 16.160 AIF
- Règles étalons de 90 à 500 m/m – Série G
- Rapporteur d’angles coulissant – Matériel de précision – 1881
- Rapporteur d’angles coulissant – Matériel de précision - 1888
- Appareils & accessoires CRUSHER – Tulle – 1933
- Appareil de mesure de température Siemens BRO – London
- Appareil de mesure d’une côte – SIP – 1955
- Outils – Jeu de couteaux de rayage – MAT
- 2 broches de rayage de tube – MAT
- 10 cylindres de contrôle – MAT – 1970 ca
- Outillage – Broches de rayage – MAT – 1970 ca
- Jeu de 10 ébauches de broches de rayage 20M621 - SMOC – 1960 ca
- Détecteurs de mines DM-4 – Le Matériel téléphonique – 1945
- Appareil de précision et de contrôle – Niveau d’artilleur – H. MORIN – 1934
- Appareil de précision – Rapporteur d’angle – H. MORIN – 1924
- Appareil de contrôle de côte Type Palmer – MAT – 1900 / 1920
- 7 cartouches 20 621 – Toulouse – Années 1980
- 10 cartouches 20693 et une tête – Toulouse - 1983
- 3 cartouches 30 550 de manipulation – Toulouse – Années 1983
- 5 cartouches 30 M 791 de manipulation – Manurhin – 1994
- Cartouche de 30 550 DEFA 210 – Toulouse – 1970 ca
- 6 maillons de 30 – Oerlickon
- 3 maillons de 20 621
- 50 maillons en bande pour petit calibre
- 14 maillons divers
- Morceau de couloir de 20 621
- Un frein de bouche
- 12 cartouches de 25 de manipulation avec maillons – 1987
- Cartouche 20 F2 – Toulouse – 1969
- 9 cartouches 30 550 & 10 maillons – Toulouse – de 1978 à 1983
- Protection de couloir – US
- Lance fils EDF – MAT – 1970 ca
- Maquette de reproduction d’un atelier des années 20 / 30 de la MANU
- Tampon encreur avec numéro
- 2 mèches $\frac{3}{4}$ - MAT
- 20 ressorts doublés – BAUMANN
- 2 trousse d’entretien complètes pour canon 25-811
- 9 baguettes de nettoyage pour PM – MAT - 1950
- 6 tiges poignée pour nettoyage – MAT – 1980 ca
- 4 extracteurs de munitions de 25 – MAT - 1980 ca
- Broche d’alésage de 20 – MAT – 1970 ca
- Appareil de mesure de profondeur d’un canon – GIAT / comparateur japonais Mitutoyo – 1996
- Vérificateur de la saillie du percuteur pour canon mitrailleur 20 F2 – GIAT / comparateur japonais Mitutoyo – Années 1990
- Appareil de mesure de profondeur d’un canon – GIAT / comparateur SKF - 1997
- Appareil de mesure de concentricité entre 2 alésages pour canon 30 M 781 – MAT
- 2 appareils de mesure de diamètre pour canon 25-811 – MAT – 1990
- Appareil de contrôle – MAT / comparateur MB
- Appareil de mesure de diamètre de gorge – MAT / Comparateur TESA
- Appareil de mesure d’oxygène – Années 50

- Clef à mollette – MAT – 1950 ca
- 2 caisses de transport du canon Mit. 20 F2 – MAT – Années 1970
- 2 caisses de transport type malle – MAT
- Urne de vote – MAT – Années 1970 ca
- Casier de fiches de pointage – MAT – Années 1940
- Tube de canon 20 HS 404
- 2 tubes dont 1 MAT de canons 20 MG 151 – 1938 ca

- * Donation Philippe Lascaux : un mouchoir d'instruction n°9
- * Donation Yvette Marthon : un foulard DGA
- * Donation André Bourdet : une cartouche de 30mm coupée
- * Donation Alain Bal : un fourreau avec passant en cuir
- * Donation Jeannine Bayard : un foulard DGA
- * Donation Pierre Serre : une fraiseuse miniature de marque Hure
- * Donation Marthe Fargeas : un casque de pompier de Treignac
- * Donation Claude Mouly : une plaque gravée en acier peinte
- * Donation UNPO : drapeau et archives
- * Donation Maryse Barrat – Arnal : une trousse de nettoyage pour le PM – MAT49

La collection d'accessoires et divers de la ville de Tulle est constituée de 2525 objets contre 2343 en 2007.

Seuls 22 fourreaux, des pièces détachées et des cartouches n'ont pas été inventoriés.

Ils seront intégrés sur l'inventaire rétroactif de l'exercice 2009.

Conclusion

La collection d'armes de la ville de Tulle inventoriée est constituée de 3061 objets au 31 décembre 2008 soit 374 armes à feu, 162 armes blanches, 2525 accessoires et objets divers.

La collection est passée de 1665 objets en 2006 à 3061 objets en 2008 soit une augmentation par donation de 54.5% en deux années consécutives.

Il est important de souligner que la ville a inscrit une ligne budgétaire liée aux acquisitions du musée des armes depuis l'exercice 2007.

La collection est exceptionnelle.

Cependant, nous constatons des manques dans les modèles fabriqués à Tulle relatifs à la période de 1690 à 1777 et peu de représentation de la facture d'armes blanches sur la ville.

La politique d'acquisition des années à venir va s'évertuer à combler ces lacunes pour avoir la lecture la plus complète de l'Histoire de la Manufacture d'A

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Arlette MARTIN-CUEILLE

22- Acceptation du don d'une valise en bois au Musée des Armes

Le don d'une valise en bois réalisée par l'Ecole d'apprentissage pour le déménagement de tous les personnels expatriés à Epernay en juin 1944 a été proposé par Jacques DAUZIER demeurant à Tulle.

Après le drame de Tulle le 9 juin 1944, la Manufacture d'armes (MAT) a été délocalisée et installée dans les caves de Champagne – EPERNAY.

Dès le 12 juin, tous les personnels ont été informés de cette décision de l'autorité allemande par toutes les autorités de l'établissement.

Tous les personnels, cadres, ouvriers, employés sont associés au déménagement de l'usine : machines, magasins, bureaux...

Les petits matériels et outillages sont rangés et classés dans des caisses numérotées par service et type de produit.

L'école d'apprentissage a été associée à ce déménagement et à la fabrication de valises en bois pour tous les personnels expatriés en Champagne.

En alternance le personnel travaillait sur la chaîne de fabrication des valises sur le site même et sur un chantier extérieur au Pont de la Pierre, où étaient stockés tous les éléments des bâtiments préfabriqués en bois.

Cette récupération consistait à séparer les différents éléments, poteaux, poutres, planches, pour arrimer les machines-outils dans les wagons clos ou à plateformes.

Pour ces activités extra scolaires, ils étaient encadrés par les moniteurs d'apprentissage.

Le nombre de valises réalisées s'élevait à plus de 1 500.

La valise de Monsieur DAUZIER a fait partie du dernier convoi : le quatrième et dernier semblerait-il.

Elle n'a pas fait un long voyage car le train a été stoppé en gare de BRIVE.

Le deuxième voyage de cette valise a été en 1948 lors de son service militaire en occupation en Allemagne.

Elle a du rejoindre le grenier de la maison de famille en 1952 après son départ pour les écoles de l'armement.

Le conseil municipal est sollicité pour valider l'entrée de la valise dans les collections du Musée des Armes.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Arlette MARTIN-CUEILLE

23- Acceptation du don d'un accordéon HOHNER - Electronium au Pôle Accordéons

Une donation a été proposée au Pôle Accordéons par Monsieur et Madame SCHWERDBERGER, résidants à Schwabach en Allemagne.

Il s'agit d'un accordéon électronique HOHNER, modèle Electronium, de première génération, daté de 1958 avec son amplificateur d'origine.

Monsieur et Madame SCHWERDBERGER sont musiciens et font partie du groupe *Akkordeon Ensemble Balgverschluss*.

Ils ont réalisé une tournée en Limousin en mai 2008.

Il s'agit d'un instrument exceptionnel, lacunaire dans nos collections tullistes, qui montre les premières étapes de l'électrification des instruments Accordéons.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'entrée de cet accordéon Hohner dans les collections tullistes.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Arlette MARTIN-CUEILLE

24- Approbation du don d'une chasse amorce et d'une mesurette de poudre au Musée des Armes

Une donation a été proposée au Musée des Armes par Madame Josiane FOURCHE, résidant à Tulle.

Il s'agit d'**une chasse amorce et d'une mesurette de poudre.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'entrée de ce don dans les collections tullistes.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Arlette MARTIN-CUEILLE

25- Approbation du don d'un accordéon chromatique au Pôle Accordéons

Une donation a été proposée au Pôle Accordéons par Monsieur Pierre MALVY, résidant à Aix sur Vienne.

Il s'agit d'**un accordéon chromatique François Dedenis – 4 rangs main droite / 80 basses.**

Cet instrument, acquis en 1943 / 1944, a appartenu à Robert Alibert (1925 – 1974), beau-frère du donateur.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'entrée de ce don dans les collections tullistes.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Elisa JEANTET-MAIRE

26- Vote des tarifs 2009-2010 du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique

Alors que l'année se termine à peine, il convient, dès à présent, d'organiser la rentrée de septembre à l'école de musique (Conservatoire à Rayonnement Départemental).

Avec plus de 750 élèves, le CRD répond aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse.

Pour la rentrée prochaine, il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs, comme chaque année, qui seront appliqués aux élèves du conservatoire.

Il est rappelé que ces grilles tarifaires prennent en compte le quotient familial.

De plus, le dispositif TEMPO (porté par le CCAS) peut prendre en compte jusqu'à 75 % de la cotisation annuelle (sous conditions de ressources).

Enfin, les ajustements proposés ont pour objectif de favoriser l'enseignement minimal d'un instrument en direction des publics scolaires et des étudiants.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

27- Demande de subvention au titre de Leader + pour le financement de la "Rue des Arts"

La Rue des Arts / Die Kunststrasse est une exposition d'art contemporain.

50 artistes, 24 artistes du Pays de Tulle, 23 artistes de Schorndorf (Allemagne) et 3 de Dueville (Italie), villes jumelles de Tulle exposent à Tulle et dans la communauté de communes de Tulle et Cœur de Corrèze.

L'exposition est multi - sites : 34 lieux différents sont investis par les artistes : 24 à Tulle et 10 dans des communes rurales de la Communauté de Communes de Tulle et Cœur de Corrèze, avec une ouverture exceptionnelle de l'Eglise Saint Pierre, lieu central d'accueil de l'exposition.

L'exposition s'étale sur 2 mois, du 2 mai au 21 juin et la même exposition sera présentée à Schorndorf pour 2 mois (août - septembre).

Les communes participantes : Naves, Saint Mexant, Saint Germain les Vergnes, Saint Hilaire Peyroux, Cornil, Corrèze, Eyrein, Saint Bonnet Avalouze, Saint Paul, Marc la Tour et Tulle

Des vernissages itinérants : le 2 mai et le 3 mai, conjointement avec les cérémonies d'anniversaire des 40 ans de Jumelage Tulle - Schorndorf et Tulle - Bury (Angleterre), vernissages itinérants en présence de 10 artistes de Schorndorf, des 3 artistes de Dueville et des artistes du Pays de Tulle et avec la délégation officielle des villes jumelles.

D'autres vernissages ont lieu courant mai dans les communes rurales.

Une exposition entièrement gratuite et bénévole :

- Tous les lieux d'expositions sont libres d'accès.
- Les artistes exposant dans la Rue des Arts le font à titre gratuit, seul le déplacement des quelques artistes corréziens en Allemagne est pris en charge. Les artistes français et allemands s'hébergent entre eux dans leurs domiciles respectifs.

Les objectifs de la 2^{ème} Rue des Arts :

Valoriser le travail des artistes locaux / Mettre en réseau les artistes entre eux / Animer le territoire / Affirmer 40 ans d'amitié franco-allemande / Proposer un évènement à la fois artistique et touristique

- La diversité des publics et les intérêts portés à la première exposition de 2006 sont des arguments qui encouragent la Ville à renouveler et accroître l'ampleur de cette exposition multi-sites, mais aussi à élargir ses cibles en terme de communication
- La volonté inscrite au projet de ville de diffuser et d'encourager la création artistique et de favoriser l'Art dans la Rue...
- La Ville soutient et encourage la naissance d'un réseau d'artistes d'Art contemporain dans le Pays de Tulle
- La Rue des Arts est non seulement une exposition artistique mais aussi une offre touristique, qui permet de faire découvrir la Ville et le Pays de Tulle par un autre biais.

Les Partenaires

- ✓ Le porteur du projet est la ville de Tulle en coopération avec des communes rurales et la communauté de communes de Tulle et Cœur de Corrèze, le comité de jumelage Tulle – Schorndorf – Dueville, l'association Fragments, le Kunstverein de Schorndorf, les associations Merveilleux Prétexte, AIMAD, Peuple et Culture, les artistes, les lieux : privés ou publics accueillant les expositions

Les artistes participants :

Français : Jean-Marc Dufour et Brigitte Paillet, Diane De Bournazel, Marion Castor, Christine Caquot, Catherine Chaux, Jacky Chevrier, Didier et Sylvie Christophe, Guy Emery, Mathilde Fraysse, Hélène Fraysse, Charlotte Jude, David Molteau, Pascale Guérin, Marnix Raedecker, Dorothee Sadowski, Hervé Simon, Jacques Tramont, Valérie Verlhac, Roodenbeke, Zad, Viginies Farges, Emmanuel Adelmant.

Allemands : Heike Bartel, Renate Busse, Barbara Bucher, Lydia Feulner-Bertele, Britta Huber, Ebba Kaynak, Peterpaul Koch, Alfons Koller, Ulrich Kost, Arnold Kumordzie, Hardy Langer, Hartmut Ohmenhäuser, Rüdiger Penzkofer, Dorotea Schütz, Eva Schwanitz, Werner Stoller, Christoph Traub, Gerhard Zirkelbach, Helmut Zirkelbach, Hardy Zürn, Bertold Becker, Hartmut Renner, Heinrich Adler, **Italiens :** Emjl Berdin, Mauro Gobbo, Ariana Zanivan

24 lieux d'exposition et les 10 communes rurales de la Communauté de communes :

Eglise Saint Pierre, Parking Saint Pierre, Cathédrale, Centre 19000 – CCAS, Médiathèque Centrale, Musée du Cloître, Musée des Armes, Parc Conseil Général et Conseil général, Maison de la Région, Hôtel Lauthonie, La P'tite Ourse, Place Schorndorf, Salle des Lendemains qui Chantent, Hall de la Cité administrative, Hôtel Mercure, AIMAD, Galerie Rive Gauche, Galerie des Arènes, Cinéma Le Palace, Age d'Or Services, Merveilleux Prétexte, Gare, La Villa d'Espagne, Librairie Préférences, Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 4 263 € au titre de LEADER+ pour financer cette action et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir

APPROUVE à l'unanimité

28- Demandes de subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à la Bibliothèque Nationale de France, à la Communauté de Communes Tulle Cœur de Corrèze pour poursuivre le projet de mise en valeur fonds ancien et précieux dans le cadre du Plan de Développement pour le Patrimoine Ecrit

La Ville de Tulle conserve le fonds ancien et précieux le plus important de la Corrèze et, dans le cadre du Plan de Développement pour le Patrimoine Ecrit, elle a souhaité mettre en valeur ce fonds.

Ces ouvrages auront une place de choix dans la future médiathèque intercommunale permettant ainsi l'accessibilité au public.

Un assistant de conservation en CDD a été recruté pour le cataloguer pour un an à partir de mars 2008.

L'ensemble du fonds précieux (630 notices réalisées au 1^{er} janvier 2009) a été entièrement traité.

Une convention a été signée avec la Bibliothèque Nationale de France pour l'année civile 2008 ce qui a permis le financement du poste recruté à 50 % jusqu'au mois de décembre 2008.

Le plan de financement 2008 impliquait :

- La Bibliothèque Nationale de France : 14 000 €
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles : 5 000 €
- La Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze : 5 000 €
- LEADER + : 9 394 €
- La Ville de Tulle : 6 700 €

Projet 2009

Travaux restant à effectuer :

- Expertiser et traiter les 6 000 volume du fonds du grand séminaire
- Expertiser et traiter le fonds issu de donations : 5 000 volumes
- Faire réaliser une rétro-conversion du fonds "Brunet" par une entreprise spécialisée : 5 000 notices et en assurer le suivi
 - Assurer le transfert de ces fonds et leur mise en place dans la future médiathèque intercommunale
 - Etablir un plan de classement

Budget prévisionnel :

Dépenses :

- Salaire du poste d 'assistant de conservation pour 6 mois en CDD : 15 800 €

Recettes pour 2009 :

- BNF : prolongation de la convention pour l'année 2009 : 50 % du coût du salaire : 7 800 €
- DRAC : 3 000 €
- Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze : 5 000 €
- Total : **15 800 €**

Ce travail constitue une vraie opportunité pour la Ville de Tulle de valoriser ses richesses patrimoniales.

Il reste néanmoins des tâches à terminer pour que ce projet soit lisible, notamment le catalogage du fonds du séminaire.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter des subventions de la BNF, de la DRAC, de la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze pour financer cette action et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

29- Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et ZAD et Didier JEAN pour la prise en charge de leurs frais suite à leur intervention lors de l'exposition "Il était Tulle fois au cœur de la Corrèze"

Le Pôle Accordéons a organisée, en lien avec l'exposition "Il était Tulle fois... au cœur de la Corrèze" une rencontre autour des évènements de juin 1944 qui s'est tenue le 16 juin 2009 à la Maison du Limousin - Paris 9^{ème}.

Les auteurs Didier JEAN et ZAD, auteurs illustrateurs, ont présenté à cette occasion leur travail "C'était écrit comme ça".

Un convention liant la Ville de Tulle et Didier JEAN et ZAD a été conclue afin de définir les modalités de versement des défraiements de déplacements d'un montant de 150 euros afférents à cette manifestation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

III - PÔLE RESSOURCES

FINANCES -

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

30- Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et ECOFINANCE relative à l'optimisation de la fiscalité locale : optimisation de la fiscalité des locaux assujettis à la Taxe d'habitation – Vacances et Omission

La Ville souhaite optimiser la fiscalité des locaux assujettis à la taxe d'habitation, déclarés vacants ou omis du rôle afin de déceler les éventuelles erreurs d'imposition et de les signaler à l'administration fiscale.

Elle a, dans ce cadre, sollicité la Société ECOFINANCE afin d'effectuer une mission d'assistance très concrète et ponctuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la convention afférente à cette prestation à intervenir entre la commune et le consultant.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.**

Il est précisé que la rémunération du consultant sera déterminée par toutes les augmentations ou régularisations de ressources issues des préconisations d'Ecofinance retenues par la commune et adressées par cette dernière à l'administration fiscale.

Cette détermination portera sur la première année de mise en œuvre.

Dans l'hypothèse où la mission ne dégagerait aucune optimisation, Ecofinance ne percevra aucune rémunération.

APPROUVE à l'unanimité

31- Décisions Modificatives :

a- n°2 - Budget Ville

APPROUVE à l'unanimité

b- n°1 - Budget eau

APPROUVE à l'unanimité

32 -Admissions en non valeur - Budget Ville

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge les admissions en non valeur demandées par le Percepteur pour un montant de 2 130,66 € sur le budget Ville et concernant les exercices, 1999 à 2008.

Ces admissions en non valeur concernent des entreprises, des associations et des particuliers et font suite à des jugements les déclarant en liquidation judiciaire et non aptes à payer les sommes dues concernées.

APPROUVE à l'unanimité

33- Attribution de subventions exceptionnelles

Compte budgétaire : 6574 + 658	
Crédits Votés : 1 053 353 €	
Au BP	En DM
1 041 353 €	12 000 €
Réalisé : 956 831 €	
Engagé non réalisé : 72 246 €	
Disponible actuel: 24 276 €	
Impact budgétaire du présent rapport : 13 050 €	
Disponible à venir après paiement : 11 226 €	

a- à La Cité de l'Accordéon

La Cité de l'Accordéon a bénéficié du versement d'une subvention de fonctionnement. Il convient désormais de procéder au versement de la deuxième partie de ladite subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 7 000 euros en faveur de cette association.

APPROUVE à l'unanimité

b- à l'APAT

L'APAT a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le financement du poste d'archiviste.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 4 400 € euros à l'APAT.

APPROUVE à l'unanimité

c- au Club des Nageurs de Tulle

Cette nouvelle association sportive sollicite une subvention exceptionnelle afin de faciliter le démarrage de ses activités.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros au Club des Nageurs de Tulle.

APPROUVE à l'unanimité

d- au Bridge Club Tulle – Argentat - Egletons

Le Bridge Club souhaite organiser une manifestation au profit de la Ligue Départementale contre le cancer. Il a sollicité, à cette occasion, une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cette manifestation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 150 euros au Bridge Club.

APPROUVE à l'unanimité

34- Adhésions, au titre de l'année 2009, à l'association ALCOL et versement de la cotisation correspondante

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer, au titre de l'année 2009, à l'Association Limousine de Coopération pour le Livre (ALCOL) et de lui verser la cotisation correspondante, soit 46 euros.

APPROUVE à l'unanimité

35- Participation de la Ville de Tulle au Paris/Corrèze : modification de la délibération du 28 mai 2009

Compte budgétaire : 6558	
Crédits Votés : 882 537	
Au BP	En DM
879 537	3 000 (DM 1)
Réalisé : 307 867,26	
Engagé non réalisé : 566 309	
Disponible actuel: 8 360,74	
Impact budgétaire du présent rapport : 588 (DM 2)	
Disponible après vote : 8 948,74	
Disponible après paiement : 8 360,74	

La Décision Modificative n°1 prévoyait un virement de crédit de 3 000 € correspondant au montant hors taxes de la participation de la Ville au Paris/Corrèze.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver de verser une participation complémentaire au Paris/Corrèze à celle attribuée par délibération du 28 mai 2009.

Un nouveau virement de 588 € sera pris en compte dans la Décision Modificative n°2.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES-

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

36 - Modification, pour régularisation, de la délibération n°4-3 du Conseil Municipal du 26 mars 2008 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres, des bureaux d'adjudication et jurys de concours

Le Code des Marchés Publics, notamment son article 22 prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les commissions d'appels d'offres comprennent le maire ou son représentant et cinq membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal a, par conséquent, désigné lors de sa séance du 26 mars 2008 les membres de la Commission d'Appel d'Offres, des bureaux d'adjudication et jurys de concours.

Il s'agissait notamment de :

Titulaires :

Monsieur Michel BREUILH, Monsieur Yves Juin, Monsieur Philippe BERNIS, Monsieur Alain LAGARDE, Monsieur Jacques VIREFLEAU, Monsieur Michel CAILLARD.

Suppléants :

Monsieur Yves MEYRIGNAC, Madame Elisa JEANTET-MAIRE, Madame Annie BASTIÉ, Monsieur Jacques SOULETIE, Madame Patricia MORATILLE.

Madame Patricia MORATILLE ayant souhaité démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale, il convient de régulariser l'acte administratif correspondant et de désigner une autre personne pour siéger au sein de cette instance.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Patricia COLIN pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres, des bureaux d'adjudication et jurys de concours.

APPROUVE à l'unanimité

37- Modification de la délibération n°4-4-57b du Conseil Municipal du 26 mars 2008 portant Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Lycée Edmond Perrier

Le décret n° 85.924 du 30 août 1985 prévoit la représentation des collectivités territoriales, outre les membres de l'administration, au sein des Conseils d'Administration des Etablissements publics locaux d'enseignement.

Le Conseil Municipal a, par conséquent, désigné lors de sa séance du 26 mars 2008, les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Lycée Edmond Perrier.

Il s'agissait notamment de :

Titulaires :

- Madame Magali LACHASSAGNE
- Madame Dominique GRADOR
- Madame Laurence SIFAOUI-BUISSON

Suppléants :

- Madame Marylène DUPUY
- Madame Jocelyne BUGE-CHASTANET
- Monsieur Christian PRADAYROL

Madame Jocelyne BUGE-CHASTANET ne pouvant plus siéger au sein de cette instance, il convient de procéder à la désignation d'un autre membre du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Yannik SEGUIN pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée Edmond Perrier.

APPROUVE à l'unanimité

II- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES SPORTIVES -

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis SOULIER

38- Approbation, pour régularisation, de la convention liant la Ville de Tulle, le Conseil Régional, le Lycée René Cassin et l'Association Astronomique du Limousin pour l'utilisation des installations sportives du Lycée par cette dernière

Le Président de l'Association Astronomique du Limousin a sollicité le Lycée René Cassin afin de pouvoir utiliser dans le cadre de ses activités, les installations sportives de ce dernier.

Cette convention est conclue pour la soirée du 13 juin 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver, pour régularisation, la convention ci-annexée définissant les modalités d'utilisation de ces équipements et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Il est précisé que l'utilisation des installations se fera à titre gratuit.

APPROUVE à l'unanimité

III- PÔLE RESSOURCES

PERSONNEL –

Rapporteur : Monsieur le Maire

39- Approbation du renouvellement du contrat de détachement individuel d'un travailleur handicapé du CAT ADAPEI Corrèze auprès de la Ville de Tulle

Depuis le 1er septembre 2005, la Ville de Tulle accueille dans le cadre d'un contrat de détachement individuel, un travailleur handicapé du Centre d'Aide par le Travail de l'Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales de la Corrèze pour assurer des fonctions d'entretien des locaux au Centre Culturel et Sportif et à l'école de l'Auzelou sur la base d'un temps complet.

Ce détachement donnant pleinement satisfaction, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe du renouvellement du contrat de détachement afférent à compter du 1^{er} septembre 2009 et d'autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

MOTION -

Rapporteur : Monsieur Bernard COMBES

40- Motion relative à la proposition de Loi instituant la liberté de recrutement par les collectivités territoriales

Le Conseil Municipal de Tulle s'élève contre la proposition de loi N° 1393 du 21 janvier 2009 instituant la liberté de recrutement par les collectivités territoriales.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2010, cette proposition prévoit de transformer la règle actuelle en exception.

Elle précise :

« Le statut actuellement en vigueur (recrutement sur concours) sera maintenu pour les « missions régaliennes » que remplissent les collectivités, Etat Civil ou Police Municipale.

Pour toutes les autres fonctions, le recours au contrat de travail de droit commun deviendra la règle ».

Ces dispositions sont d'autant plus inacceptables qu'elles interviennent dans un contexte d'attaques généralisées contre le Service Public.

Au-delà de la précarité renforcée des emplois, c'est le fondement même du Service Public qui est remis en cause.

Face à cette grave attaque engendrée par cette proposition de loi,

Le Conseil Municipal de Tulle demande le retrait de cette proposition et le respect intégral des trois principes qui régissent le fonctionnement du statut actuel :

- 1) le principe d'égalité qui permet d'accéder à la Fonction Publique, la règle est donc le concours,
- 2) le principe d'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique,
- 3) le principe de responsabilité qui donne au fonctionnaire la plénitude des droits des citoyens (syndicaux et politiques).

*ADOPTÉE par 29 voix pour
et 4 abstentions*

DELEGATIONS AU MAIRE -

- Arrêtés du 14 mai, 8, 9, 16 juin 2009

Pris acte
Tulle, le 2 juillet 2009

La séance est levée à 10h00

Le Maire,

Bernard COMBES